

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 808

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

Rédiger ainsi l'alinéa 24 :

« *b*) Le dernier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Il rend également compte au Conseil mentionné à l'article L. 612-1 du service rendu aux travailleurs indépendants ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.